

"A court terme, aucune pénurie n'est à craindre"



Photo: CM

Dieudonné Lewamouho Obissa, directeur général des Douanes.

Propos recueillis par Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG Libreville/Gabon

L'Union. Avec la fermeture de nos frontières, quelles sont les mesures prises pour permettre la continuité des flux de marchandises ?

Dieudonné Lewamouho Obissa : La fermeture des frontières aériennes, terrestres et maritimes ne s'applique pas aux marchandises. La Direction générale des Douanes et droits indirects a mis en œuvre des mesures afin de garantir la sécurité des agents de Douane et des usagers. Tous les services restent ouverts, mais fonctionnent en effectif réduit, dans le respect des recommandations sanitaires du gouvernement. Des séances de travail régulières réunissant l'ensemble des directeurs et chefs de service de l'administration des

douanes et moi-même ont permis, depuis le début de la crise, de réorganiser les services de façon proactive en fonction de l'évolution de la situation. Enfin, des procédures d'urgence ont été mises en place afin d'accélérer le processus de dédouanement des colis contenant des médicaments ou tout autre équipement de lutte contre le coronavirus, ainsi que pour les produits alimentaires.

Quel est le niveau actuel des importations ?

A ce jour, le volume des importations reste stable, malgré la fermeture des frontières limitant les arrivées des cargos. En effet, l'ensemble des services de notre administration sont ouverts. Le transit des marchandises aux frontières terrestres et maritimes, bien qu'encadré par d'importantes mesures sanitaires, est toujours opérationnel. Le contexte

actuel induira, cependant, une légère baisse de la fréquentation des services douaniers par les opérateurs économiques, en raison de l'instauration du confinement total du Grand Libreville.

La population a-t-elle des raisons de craindre une pénurie des pro-

duits de base et autres ?

A court terme, aucune pénurie n'est à craindre. En effet, la majorité des importations est acheminée par voie maritime et dans des délais allant de 30 à 45 jours, sur le territoire national. Les marchandises que nous dédouanons à ce jour, ont

donc été commandées et expédiées bien avant le début de la crise. Ce qui explique la stabilité des chiffres statistiques en la matière. Les pays exportateurs étant actuellement sous le joug des mesures de confinement limitant leurs activités, on pourrait enregistrer, à moyen

ou à long terme, un repli des importations de marchandises. Enfin, je tiens à rassurer les usagers que l'administration des douanes a pris les dispositions nécessaires pour assurer la continuité du service, dans un contexte qui impose, néanmoins, quelques restrictions.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

N° 146 /MEF/SG/DGI



COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Impôts porte à la connaissance des opérateurs économiques que dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en riposte à l'impact de la pandémie du COVID-19 sur le tissu économique et social, il est accordé à titre exceptionnel:

1 / le report au 31 juillet 2020 de la date du dépôt des:

- o Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF),
- o Déclarations Annuelles des Salaires (DAS),
- o Déclarations sur les Prix de Transfert (DPT)
- o Déclarations des résultats d'ensemble soumis à l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) dans la catégorie des bénéficiaires Industriels et Commerciaux (BIC), des Bénéficiaires Non Commerciaux (BNC) et des Bénéficiaires Agricoles (BA);

2 / le paiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'IRPP dans les catégories des BIC, BNC et BA en principe fixé au 30 avril 2020, en trois (03) échéances mensuelles d'égal montant, aux dates des 30 avril, 31 mai et 30 juin 2020.

Fait à Libreville, le 14 AVR. 2020

Le Directeur Général des Impôts

François AUGUSTE AKOAEZOGHO

